



3.a Plan de zonage 1/5000è

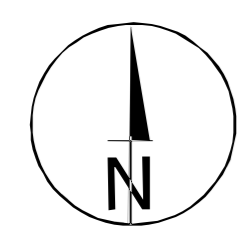
Document arrêté en Conseil Municipal

Le Maire



Jean-Roch Klethi - Urbaniste

Juin 2018



1:5 000

LIMITES

--- limite communale ---

- - - limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

☉ numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

○ bâti isolé

..... cheminement piéton

ELEMENTS DU PAYSAGE NATUREL A CONSERVER au titre de l'article 151-23

- - - recul lisière de forêt (40m)

▨ jardin arboré

▨ roselière

▨ verger

▨ terrain humide

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

